EXPÉRIMENTER DES PROJETS INNOVANTS

OFFRE DE SERVICES

Toulouse Métropole accompagne vos projets innovants de 3 manières :

- Lettres de soutien pour appuyer vos candidatures à des appels à projets dont les applications concernent les villes et les métropoles
- Expérimentations à titre gracieux pour tester votre preuve de concept ou votre prototype, en étant accompagné par nos services techniques et en bénéficiant des infrastructures, des jeux de données, et de l'espace public métropolitain
- Marchés publics innovants pour décrocher vos premiers contrats en répondant aux besoins de la collectivité, sous couvert de l'éligibilité aux critères

Marchés publics innovants :

- Achat public innovant : pour les projets innovants < 100 000€ HT
- Marchés de Recherche & Développement : sans limite de plafond, sans acquisition des résultats de la recherche issus du projet
- Partenariat d'Innovation : sans limite de plafond, avec acquisition de résultats de la recherche issus du projet

CIBLES

- Jeunes entreprises innovantes au stade de la création ou du primo-développement.

Conditions d'éligibilité

Expérimentations et marchés publics innovants :

- Remplir le questionnaire innovation : PREP-3-fiche-001 Questionnaire Innovation.docx)
- Respect du cadre réglementaire en vigueur : lien vers le guide pratique de l'achat public innovant

CALENDRIER

- Lettre de soutien : délai d'obtention 1 à 3 mois en moyenne
- Expérimentations / projets innovants : durée de l'expérimentation 12 à 24 mois en moyenne



Informations et contacts

entreprises@toulouse-metropole.fr